



**Chargé de secteur au sein du Département du conseil aux acteurs publics de
l'Agence Française Anticorruption (FP50)**

Affectation : Agence française anticorruption (AFA)
Catégorie : **A+**
Corps : **Administrateur civil, directeur d'hôpital, magistrat administratif ou financier, ingénieur**

Emploi : **Chargé de secteur - Département du conseil aux acteurs publics**
Localisation : 23, avenue d'Italie - 75013 Paris

1 – ACTIVITES DE L'AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION

Créée par la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, l'Agence française anticorruption (AFA) est un service à compétence nationale, placé auprès du ministre chargé du budget et du ministre de la Justice. Dirigée par un magistrat de l'ordre judiciaire hors-hiérarchie nommé pour six ans par décret du président de la République, sa gestion administrative et financière est assurée par le ministère chargé du budget. L'Agence française anticorruption, comprend, outre une commission des sanctions et un conseil stratégique, deux sous-directions et un secrétariat général.

Sa composition est interministérielle et son effectif est de 63 agents.

L'AFA a pour missions de prévenir les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme et d'aider à leur détection par les autorités compétentes et les personnes qui y sont confrontées. Elle assure des fonctions de conseil, de contrôle et de coordination administrative et notamment, elle :

1° Apporte son appui aux administrations de l'Etat, aux collectivités territoriales et à toute personne physique ou morale en matière de prévention et de détection des faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme ;

2° Elabore des recommandations destinées à aider les personnes morales de droit public et de droit privé à prévenir et à détecter les faits de corruption.

3° Contrôle le respect de la mise en œuvre du programme anticorruption que doivent adopter les entreprises employant au moins 500 salariés ou dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 M€ ainsi que des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité publique au sein des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et sociétés d'économie mixte, et des associations et fondations reconnues d'utilité publique.



4° Participe à la représentation de la France dans les instances internationales (ONUDC, GRECO du Conseil de l'Europe, OCDE, G20, G7, IPACS) ;

5° Elabore le plan national pluriannuel de lutte contre la corruption.

2 – ATTRIBUTIONS DU POSTE

Au sein de la Sous-direction du conseil, de l'analyse stratégique et des affaires internationales, le département du conseil aux acteurs publics (4A+, 3A) est compétent pour les administrations de l'Etat, les collectivités locales et leurs établissements, le secteur public hospitalier, ainsi que pour les associations et fondations reconnues d'utilité publique.

Le chargé de secteur participe aux missions de conseil de l'Agence à l'égard de ces acteurs.

A ce titre, il :

- contribue à l'appropriation par les acteurs publics des dispositifs de prévention de la corruption : élaboration de supports, formation de fonctionnaires, conduite d'entretiens bilatéraux de sensibilisation ;
- accompagne de manière approfondie certaines entités publiques dans la mise en place de plans de prévention de la corruption ;
- contribue au travail de réflexion de l'Agence : contribution au rapport annuel d'activité, rédaction de notes d'analyse relatives aux missions de l'agence, participation à des groupes de travail notamment au titre des échanges de bonnes pratiques ;
- contribue à l'élaboration et au suivi du plan national pluriannuel de lutte contre la corruption ;
- peut être conduit à représenter l'Agence dans ses activités internationales.

3 – QUALITES REQUISES

- Très bonne connaissance de l'organisation administrative ;
- Une expérience en gestion publique serait un atout (administration de l'Etat, opérateurs, hôpitaux) ;
- qualités de rigueur et d'analyse ;
- capacité de travail en équipe et de concertation, sens de la pédagogie ;
- qualités rédactionnelles ;
- pratique professionnelle de l'Anglais.

Durée souhaitable dans l'emploi : 3 ans.



Pour tout renseignement sur ce poste

Merci de bien vouloir prendre l'attache de Mme Sandrine JARRY,

Chef du département du conseil aux acteurs publics

sandrine.jarry@afa.gouv.fr / 01.44.87.21.15

ou M. Renaud JAUNE,

Sous-directeur du conseil, de l'analyse stratégique et des affaires internationales

renaud.jaune@afa.gouv.fr / 01.44.87.21.18

Les dossiers de candidature (CV et lettre de motivation) accompagnés des trois derniers comptes rendus d'entretien professionnel sont à transmettre à Monsieur Laurent BARNAUD, Secrétaire Général, 23 Avenue d'Italie, 75013 Paris, laurent.barnaud@afa.gouv.fr.